

1984 : le centre commercial à Grenoux « *Danger pour le commerce mayennais* » ?

Dans les années quatre-vingt, à Laval, après l'aménagement du quartier du Bourny, la ville s'est développée vers la route de Fougères, autour de Grenoux. Le 29 juin 1984, le conseil municipal s'est déclaré favorable à un projet de zone d'aménagement différé (ZAD) de 180 ha. Le plan d'aménagement prévoyait des zones d'habitat, d'activités et de verdure, ainsi que des équipements publics. Une question se posait alors : y aura-t-il un centre commercial ? Si l'extension du Carrefour, en 2005, s'est effectuée très discrètement, le projet même du centre commercial, en 1984, suscitait des débats passionnés. Il y avait ceux qui étaient « pour », et ceux qui étaient « contre »... Les argumentations conservent une certaine actualité ⁽¹⁾... Les péripéties elles-mêmes, ici relatées à partir du seul quotidien *Ouest-France*, appelleraient une analyse complémentaire. Tout comme il resterait à écrire l'histoire du commerce, ces vingt ou trente dernières années, à Laval et dans le pays de Laval. À suivre ?

Ainsi, en juillet 1984, la commission départementale d'urbanisme commercial, par douze voix contre huit, a émis un avis défavorable, se rangeant à la position de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Mais la commission nationale, par sept « oui » contre cinq « non », a désavoué la commission départementale et a donc donné un feu vert au dossier. Il reste alors au ministre du Commerce et de l'Artisanat, Michel Crépeau, à trancher, face à ces deux avis contradictoires. Cependant, tout laisse penser que le ministre apposera un « oui » définitif : en effet, la ville de Laval soutient le projet et des « amitiés politiques » unissent le maire de Laval, André Pinçon, et le ministre – celui-ci étant venu, en 1983, soutenir André Pinçon lors de la campagne pour les municipales (*Ouest-France* du 13 octobre 1984).

Pour la CCI, un centre commercial à Grenoux représente un « danger pour le commerce mayennais » (*Ouest-France* du 25 septembre 1984). À l'assemblée générale de la CCI, le président, M. Baslé, déclare qu'un tel projet aurait des « incidences sur le commerce » et qu'il engendrerait des « déséquilibres » en matière d'habitat, d'hôtellerie ou de communication. Selon *Ouest-France*, il a déclaré qu'il ne s'agit pas d'une attitude contraire au « libéralisme », mais du souci d'éviter que « la facilité vers le nouveau » ne conduise au « pompage » du centre-ville. À cette même assemblée générale de la CCI, M. Taunay, président de la commission du commerce à la CCI, a précisé que

les commerçants sont « désarmés », voire « atterrés, démoralisés, paniqués »...

Quelque 500 emplois créés ?

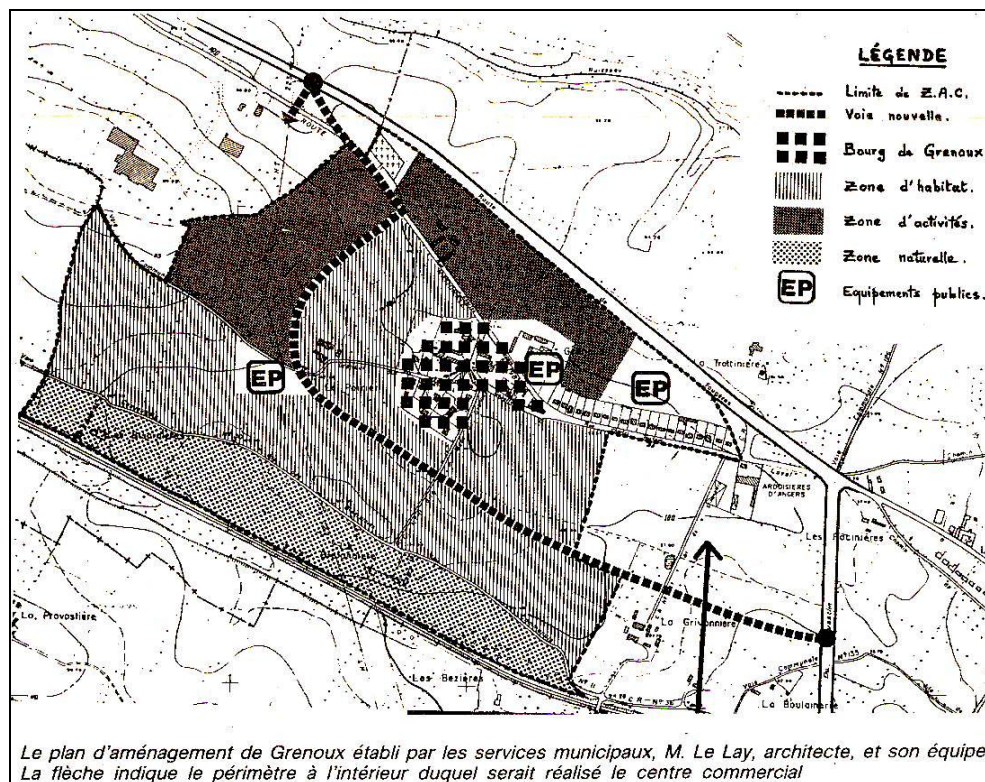
Dans son édition du 13 octobre 1984, *Ouest-France* fait le point sur le dossier à l'issue d'une rencontre du maire, André Pinçon, avec la presse locale (l'avis rendu par la commission nationale étant alors connu). Pour le maire, qui est allé lui-même défendre le dossier à Paris, « on ne pouvait passer à côté d'un tel projet ». Le dossier, nous apprend *Ouest-France*, a été piloté rapidement et secrètement en quelques mois. Surtout pour prendre de vitesse trois autres projets en préparation, tout aussi discrètement, dans les communes de Bonchamp, Changé et Saint-Berthevin. Le projet de Grenoux a émergé le premier. *Ouest-France* rappelle que le projet comporte un peu plus de 10 000 m² de vente, dont 6 000 occupés par un hypermarché. L'enseigne est désormais connue : Carrefour. Autour, doivent s'ouvrir de petites boutiques et des moyennes surfaces spécialisées.

Ce n'est pas tout. L'aménagement de la zone prévoit également un hôtel d'une trentaine de chambres, des équipements sportifs (sans doute des courts de tennis) et un ensemble de bureaux. En l'occurrence, André Pinçon annonce l'arrivée de la Macif ⁽²⁾ qui va décentraliser à Grenoux son bureau régional d'informatique qu'elle cherchait à implanter entre Rouen et Rennes. On prévoit la création de 150 à 180 emplois.

⁽¹⁾ – « D'inquiétantes fermetures pour le commerce du centre-ville », titre *Le Courrier de la Mayenne* du 18 août 2005. « À quoi est dû ce phénomène ? », s'interroge l'hebdomadaire. Et de tenter une réponse : « La construction de grandes enseignes à la périphérie de la ville accentue certainement ce phénomène de fermeture. Les gens peuvent trouver toutes sortes de magasins (bricolage, supermarché, magasin de vêtements, de décoration...) où il est plus facile de stationner et gratuitement. Les prix y sont la plupart du temps très compétitifs ».

⁽²⁾ – Mutuelle d'assurances des commerçants et industriels de France.

Plan d'aménagement de Grenoux



Ouest-France du 17 juillet 1984

Au total, le maire de Laval prévoit un solde positif entre 400 et 500 emplois avec les diverses implantations prévues, compte tenu des déplacements de personnel qu'elles provoqueront ici ou là à Laval. Et le maire d'évoquer, par ailleurs, les emplois induits dans le secteur de la construction...

Un « coup fatal » au commerce du centre-ville ?

Quelques jours plus tard, se tient l'assemblée générale de l'Association commerciale de Laval (*Ouest-France* du 15 octobre 1984). Soixante-cinq « magasins » y sont représentés. Le président, M. Chezot, souligne que le projet représente « à lui seul les planchers commerciaux et les emplois salariés et non salariés d'une ville comme Évron ». Au terme des débats, l'assemblée a décidé que chaque commerçant adresserait au ministère une lettre approuvant l'avis défavorable déjà transmis le 25 septembre par la CCI. Le texte précise : « Dans le contexte de crise économique que nous vivons actuellement, le commerce de Laval, déjà très touché, subirait un coup fatal »... Pour la CCI, les emplois créés le seraient « obligatoirement au détriment des emplois des commerces de la ville »... Par ailleurs, la CCI rappelle que tout un plan de rénovation, avec l'aide de l'État, doit commencer en 1985. Dès lors, s'interroge-t-elle, « à quoi donc servirait tout cela si d'un autre côté, on oriente à nouveau la population vers l'extérieur de la ville ? »

En outre, l'Association des commerçants sollicite une entrevue au maire de Laval ; celle-ci a lieu dès

le lundi suivant. L'association avait appelé à un rassemblement place de la Mairie. Aussi, la rencontre s'est-elle transformée en un débat mettant en présence, d'une part M. Pinçon et deux élus municipaux, et d'autre part une bonne centaine de commerçants (*Ouest-France* du 16 octobre 1984).

D'emblée, un porte-parole a exprimé le point de vue des commerçants « étonnés », « déçus » qu'on n'ait « pas tenu compte des avis locaux »... Le maire a rappelé l'historique de ce projet d'implantation, en soulignant que lui-même avait été « surpris » d'apprendre que trois enseignes nationales élaboraient trois projets d'implantation de grandes surfaces dans des communes périphériques de l'agglomération. Ainsi, il a préféré que l'implantation s'effectue « plutôt à Laval »...

Le maire glisse au passage qu'il souhaite voir des commerçants jouer un rôle de « promoteurs » et il souhaite également que la CCI soit « créative sur le commerce »...

Aux questions relatives au parking, à la circulation, au stationnement, André Pinçon a répondu point par point mais aussi en souhaitant que la collaboration avec les commerçants aide « à trouver des solutions qui ne soient pas irréalisables ». Cette affirmation qu'il était « prêt à discuter » a été entendue avec réserve par quelques commerçants qui se sont déclarés échaudés par des expériences passées de « concertation ». André Pinçon l'a sans doute senti, toujours est-il qu'il a affirmé, pour conclure, la nécessité d'une certaine persévérance dans la concertation.

UDC 53 : « Les consommateurs ont beaucoup à y gagner »

En novembre 1984, quelques jours avant la décision que le ministre devait prendre, le dossier revient sur le tapis à l'occasion de l'assemblée annuelle des délégués consulaires de la CCI : « *C'est un spectre, un monstre commercial, c'est une hantise permanente* » (*Ouest-France* du 27 novembre 1984). « *Oui à la liberté des chances, déclare la CCI, mais là, il n'y a pas égalité des chances ; car on ne rénovra pas le centre de Laval en même temps* »... M. Mazenot, commissaire de la République, évite de mettre de l'huile sur le feu : « *Si, je dis bien si, la décision du ministre devait être celle que vous ne souhaitez pas, nous pourrions envisager d'obtenir une enveloppe budgétaire pour faire contre-poids dans le centre-ville* »...

Ouest-France, dans cette même édition du 27 novembre 1984, publie, en revanche, le point de vue de l'Union des consommateurs 53 (UDC 53), laquelle est favorable au projet de Grenoux et qui l'écrit au ministre. Pour l'UDC 53, les consommateurs « *ont beaucoup à gagner dans la réalisation d'un projet qui permettrait un équilibre de la concurrence des grandes surfaces déjà existantes et inciterait les commerçants locaux à des efforts de compétitivité* ».

L'UDC 53 rappelle que la Mayenne est un des départements où les salaires sont les plus bas. Dès lors, « *tout ce qui peut contribuer à une meilleure concurrence (...) ne peut être écarté* ». Et de taquiner les commerçants : « *Il nous paraît plutôt curieux de voir des commerçants qui se réclament en général de la liberté d'entreprise demander au ministère une mesure protectionniste pour écarter un concurrent* »...

Grenoux, c'est oui !

Une délégation composée conjointement de membres de la CCI et de l'Association commerciale tente une ultime démarche auprès du ministère, mais ce sera sans succès. « *Commerce : Grenoux, c'est oui !* », titre *Ouest-France* dans son édition du 7 décembre 1984. Le ministre a rendu officielle sa décision la veille au soir. Forcément, les promoteurs du projet (la Société de développement immobilier et financier – des mutuelles associées, dont la Macif), la ville de Laval et l'UDC 53 se réjouissent de cette décision.

En revanche, notamment pour la CCI et l'Association commerciale de Laval, c'est la « *catastroph*e ». Leur réquisitoire chiffre maintenant à un millier le nombre d'emplois condamnés à disparaître, du fait de cette nouvelle concurrence. « *Le département est suffisamment pourvu en grandes surfaces* », assurent les opposants au projet. Pour ceux-ci, seront touchés directement par le projet, non seulement les commerçants du centre-ville de Laval, mais aussi les commerçants et artisans ruraux (*Ouest-France* du 7 décembre 1984).

Ouest-France revient sur l'événement dans son édition des 8 et 9 décembre 1984. Bien sûr, les « pour » se réjouissent, les « contre » se fâchent. Pour la CCI, c'est un « *arrêt de mort* ». Parmi les mots clés de la réaction du vice-président, M. Taunay, responsable de la section « commerce » : « *cruelle déception* », « *indignation* », « *colère* »... Il déclare : « *Une telle implantation, je le répète, entraînera des licenciements, des fermetures, un Sahara commercial dans le monde rural, alors que le nombre d'emplois qu'on nous annonce est chimérique* »...

Pour l'Association des commerçants, c'est « *une journée de deuil pour le petit commerce de Laval et du département* ». Pour le président, M. Quartino, c'est « *une décision politique* ». Et de s'interroger : « *Quels sont les véritables intérêts qui ont poussé ce projet ?* » Après la tristesse du jour, il annonce : « *Demain, nous réagissons* »...

Cependant, dans la même édition, *Ouest-France* annonce qu'une dizaine de commerçants lavallois ont déjà déposé leur candidature pour obtenir un emplacement dans la galerie marchande qui doit être créée à côté de l'hypermarché Carrefour...

Ouest-France revient sur le dossier à l'occasion de la session du Conseil général qui s'est tenue le 17 décembre 1984 (*Ouest-France* du 18 décembre 1984). En effet, le président, René Ballayer, a brièvement évoqué le projet du centre commercial de Grenoux. On apprend qu'il avait remis personnellement à Michel Crépeau un dossier contre le projet lavallois. Il précise : « *Je n'ai même pas eu d'accusé de réception et j'ai appris le feu vert par la presse. Je trouve cela déplorable* »...

Une vingtaine d'années plus tard, Carrefour rénove et élargit son hypermarché. A priori, sans la passion que la création avait suscitée...

Le commerce de détail et l'emploi

Selon la source Assedic sur l'emploi salarié, l'activité du commerce de détail (sauf automobiles et motocycles) représente 3 033 emplois dans le pays de Laval en 2009 (données provisoires). Soit une diminution de 100 emplois sur un an (- 3,2 %), et une augmentation de 683 emplois sur la période 1998-2008 (+ 29,1 %).